

55

ance

bulletin

INHALT:

- S. 2 Impressum
3 Editorial
4 ANCE-Pressekonferenz
5 TABLE RONDE CAP: Letzte Folge der Beiträge
Norbert HEINTZ: Allocation de bienvenue
6 Daniel VIDAUD: L'intégration sociale et professionnelle en France: tendances actuelles
8 Emile HEMMEN: Quelques expériences d'intégration scolaire
11 KINDERSEITEN: Rätselspiele
16 Emile HEMMEN: suite
18 Intervention de M. Norbert HEINTZ
19 Intervention de M. Robert SOISSON
20 Revue de presse

Editeur: A.N.C.E.
B.P. 255, 4003 Esch-sur-Alzette
paraît 6 fois par an
tirage: 250 ex.
imprimé aux Ateliers de Réadaptation
82, route d'Arlon - 8311 Capellen

**ASSOCIATION NATIONALE
DES COMMUNAUTÉS ÉDUCATIVES**

Editeur: A.N.C.E., B.P. 255, 4003 ESCH-SUR-ALZETTE

Téléphone: 54 73 83 - 489

54 73 83 - 494

Parution: 6 X par année

Tirage: exemplaires

Abonnement: Veuillez verser la somme de 300.- Francs
au CCP de l'ANCE 2977-67 ou sur notre compte
BIL No. 7 - 150 / 1515 avec la mention:
Abonnement bulletin ANCE
pour tous renseignements contactez notre trésorier:
M. Fernand LIEGEOIS
91, rue Principale, 3770 - Tetange

Les articles signés ne reflètent pas nécessairement l'opinion
de l'ANCE.

L'A.N.C.E. a été constituée le 9 juin 1978. Elle est la section luxembourgeoise de la Fédération Internationale des Communautés Educatives (F.I.C.E.) qui a été créée en 1948 sous les auspices de l'U.N.E.S.C.O.. Cette organisation non gouvernementale qui a un statut B auprès de l'U.N.E.S.C.O. est actuellement la seule organisation internationale qui se préoccupe des questions de l'éducation en institution.

L'A.N.C.E. regroupe actuellement une quarantaine de membres actifs (foyers, centres d'éducation différenciée, institutions spécialisées, associations de parents et professionnels du secteur social et psycho-pédagogique.

Les principaux objectifs de l'A.N.C.E. sont les suivants :

- 1) défendre les droits des enfants, surtout des enfants les plus démunis;
- 2) promouvoir la coopération et le dialogue entre les différentes professions du secteur social et psycho-pédagogique;
- 3) soutenir les communautés éducatives dans les actions et projets visant une amélioration des conditions de vie des enfants;
- 4) promouvoir la formation continue des professionnels du secteur social et psycho-pédagogique;
- 5) mettre en oeuvre des programmes de loisirs et de vacances destinés aux enfants des communautés éducatives;
- 6) collaborer aux efforts d'intégration scolaire, professionnelle et sociale des enfants défavorisés;
- 7) publier régulièrement un bulletin;
- 8) collaborer activement aux travaux de la F.I.C.E.;
- 9) favoriser les échanges internationaux à tous les niveaux de l'action éducative.

Président: Robert Soisson, B.P. 255, 4003 ESCH-SUR-ALZETTE

Secrétaire: Yvonne Majerus, 25, rue Marie Müller-Tesch, 4250 ESCH/A.

EDITORIAL

In dieser 55. Nummer unseres bulletins beenden wir die Veröffentlichung der Beiträge des Rundtischgesprächs vom März 1986 im Centre de Réadaptation in Capellen. Neben kurzen Interventionen von Norbert Heintz und Robert Soisson stehen die Referate von Daniel Vidaud, dem Direktor der französischen ANCE sowie von E. Hemmen, dem ehemaligen Direktor des Centre de Réadaptation im Mittelpunkt. Es ist nicht ausgeschlossen daß die Beiträge dieses Tages in einer Sondernummer unseres bulletins erscheinen werden!

Eine Neuerung in dieser Nummer sind die "Kinderseiten". Theorie und Praxis sollen sich ergänzen; bisher haben wir im ANCE-bulletin nur über theoretische Probleme berichtet; in Zukunft soll sich das ändern. Ein Teil unseres bulletins soll konkreten Aktivitäten für und mit Kindern gewidmet sein. Spiele, Spaß und Beschäftigungen in und außerhalb des Heimes oder der Institution sollen Gegenstand dieser Rubrik sein. Zu Beginn veröffentlichen wir auszugsweise Material der AOL (Arbeitsgruppe Oberkircher Lehrmittel). Die AOL ist ein mehr als sympathischer Verein, der seit mehreren Jahren überaus erfolgreich interessantes Material für Lehrer - und meiner Meinung nach auch für Erzieher - veröffentlicht. Das Material der AOL besteht vor allem aus Kopiervorlagen. Mit dem Kauf einer Arbeitsmappe erwirbt man auch das Recht, die Vorlagen im Klassensatz zu kopieren. Katalog anfordern bei: AOL-Verlag Frohmut Menze

Waldstraße 17, D - 7585 LICHTENAU 2

Übrigens: Der AOL-Verlag ist eine non-profit-organization! Darüber hinaus aber möchte ich auch die Erzieher anregen, über eigene Erfahrungen in der Arbeit mit Heimkindern zu berichten. Mittelpunkt dieser Berichte sollen eben Spiel, Spaß und Freizeitbeschäftigungen sein. Avis aux amateurs!

Zuschriften erhielten wir von der ALPAPS, welche uns die Null-Nummer sowie die Nummer 1 ihres interessanten bulletins vorstellte. Zu beziehen über die ALPAPS - Sport mat Suergekanner 166, rue de Warken, 9088 ETTTELBRÜCK, Tel.: 818923 zum Preis von 200.- francs (compte BGL 30-165384-33). In diesem Preis ist die Mitgliedskarte der ALPAPS enthalten; sowie von der association

"Parents et enfants pour un avenir non nucléaire". Informationen über die Aktivität dieser Vereinigung kann man beziehen über Josette BISENIUS, Haus von de Kanner, Luxembourg, Tel.: 471248. Ebenfalls geschrieben hat die Association des Educateurs-Instructeurs de l'Education Différenciée, die am 22. November im Centre de Réadaptation in Capellen ihre 2. Studientagung abhält und der wir viel Erfolg wünschen!

Robert SOISSON

ANCE - Pressekonferenz vom 15.10.86

Wer sind und was tun FICE und ANCE? L.W. 17.10.86

(Ls) FICE und ANCE kümmern sich um Kinder und Jugendliche, die aus irgendwelchen Gründen zeitweilig oder dauernd außerhalb ihres Elternhauses, also meistens in Heimen aufwachsen müssen. Diese Heimerziehung stößt zunehmend auf Schwierigkeiten, je mehr in zahlreichen Ländern wegen der Wirtschaftskrise die sozialen Budgets gekürzt werden, wodurch den schwächsten Gliedern unserer Gesellschaft neue Entbehrungen bevorstehen. Andererseits vollzieht sich ein Wandel in dem Sinne, daß die frühere Unterbringung in Besserungsanstalten sich allmählich zu einer qualifizierten und leistungsfähigen Erziehungshilfe entwickelt, die in pädagogischen Zentren mit differenzierten Schul- und Ausbildungsprogrammen angeboten wird, wobei Mitarbeiter aus verschiedenen Fachdisziplinen zum Einsatz kommen. Oftmals stellen Kleinstheime und Pflegefamilien eine Alternative oder eine Ergänzung zur traditionellen Heimerziehung dar. Hinzu kommen Jugendwohngemeinschaften, heilpädagogisch-therapeutische Einrichtungen, mobile Betreuung in eigener Wohnung, Tagesheime, Pflegestellen usw.

FICE und ANCE

Gelegentlich einer Pressekonferenz stellte ANCE-Präsident beide Organisationen vor. Die „Fédération Internationale des Communautés Educatives“ (FICE), zu deutsch „Internationale Gesellschaft für Heimerziehung“, wurde 1948 unter Mitwirkung der Unesco gegründet. Sie

setzt sich ein für die Förderung und Reform der Heimerziehung und für die Entwicklung alternativer Erziehungsformen im Sinne der Charta des Kindes. Sie hat nationale Sektionen in den meisten westeuropäischen Ländern, jedoch auch in Polen, in der Tschechoslowakei, in Ungarn, Israel, Tunesien, usw.

ANCE („Association Nationale des Communautés Educatives“) ist die luxemburgische Sektion der FICE. Sie wurde am 9. Juni 1978 gegründet und zählt rund 40 aktive Mitglieder (Heime, Zentren für differenzierte Erziehung, spezialisierte Institutionen, Eltern- und Berufsvereinigungen usw.).

Erklärung von Malmö

Vor ihrer Pressekonferenz übergaben die Sprecher der ANCE Familienminister Jean Spautz den Text der Erklärung des FICE-Kongresses vom 28. August 1986 in Malmö (Schweden). In dieser Resolution wird u. a. gefordert:

„daß bei der Unterbringung von Kindern und Jugendlichen ihre realen Bedürfnisse, die aktuelle Notlage und ihre Zukunft den Ausschlag geben, nicht aber finanzielle Erwägungen;

mehr Stabilität und Kontinuität in der Fürsorge für benachteiligte Kinder und Jugendliche;

mehr Initiative und Unterstützung für die Ausbildung von Sozialpädagogen und Sozialarbeitern;

mehr Forschung und Evaluation in diesem Feld, um sicherzustellen, daß diese Dienste wirkungsvoller

am Wohl des Kindes ausgerichtet sind.“

Veröffentlichungen

Ende Juli 1986 erschien das Buch „Aktuelle Probleme Jugendlicher in der Heimerziehung in Europa“. Es enthält auf 300 Seiten die Texte aller Referate und Ansprachen, die auf dem internationalen ANCE-Kongreß vom 6.-9. Juni 1985 in Luxemburg gehalten wurden.

1979 hatte die ANCE in Zusammenarbeit mit der „Association des Assistantes sociales“ den ersten „Guide pratique des réalisations médico-sociales et psycho-pédagogiques“ in Luxemburg herausgegeben, von dem 2 500 Exemplare verkauft wurden. Es liegt nunmehr, in Zusammenarbeit mit dem „Centre d'information et de placement“, eine neue und aktualisierte Auflage vor, die in Form eines gefälligen Aktenordners mit auswechselbaren Einzelblättern noch praktischer geworden ist. Das Werk umfaßt Rubriken wie: Information, Aufnahmezentren, Erziehungs-, Tages-, Alters-, Pflege-, Genesungsheime, Arztkontrolle, Sozialhilfe, Freizeit usw., und richtet sich besonders an Erzieher, Ärzte, Juristen, Staats- und Gemeindedienste, Gewerkschaften.

Beide Publikationen sind erhältlich an der Adresse der ANCE, BP 255, 4003 Esch/Alzette, oder durch Überweisung auf die Postschecknummer 2977-67 zum Preise (inkl. Versandkosten) von 480 F für das Kongreß-Buch und von 800 F für den „Guide pratique“.

TABLE RONDE SUR L'INTÉGRATION SCOLAIRE

ALLOCUTION DE BIENVENUE.

Mesdames,
Messieurs,
Chers amis,

En ma qualité de président du groupe de travail "Education et formation", j'ai l'honneur et le plaisir de vous souhaiter la cordiale bienvenue à notre table ronde sur le sujet "Intégration scolaire des enfants et adolescents handicapés". Je remercie particulièrement nos amis de l'ANCE française qui ont tenu à participer à notre réunion. Hier déjà, au cours de la réunion du comité consultatif du projet de district de Luxembourg, projet qui se situe dans le cadre de la Commission des Communautés Européennes pour l'intégration sociale des personnes handicapées, nous avons la chance d'écouter un exposé magistral de Monsieur Daniel VIDAUD sur l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées en France.

Avant de céder la parole à mon ami Robert SOISSON qui va mener les débats, permettez-moi de vous présenter les intervenants de cette table ronde:

- M. Emile HEMMEN, ancien directeur du Centre de Réadaptation de Capellen, évaluateur du projet de district et éminent spécialiste des problèmes de l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées;
- M. Georges WIRTGEN, docteur en psychologie et directeur de l'Institut Supérieur d'Etudes et de Recherches Pédagogiques;
- M. Pierre WISELER, commissaire de Gouvernement à la formation professionnelle;
- M. Robert SOISSON, psychologue de la Ville d'Esch/Alzette, président de l'ANCE luxembourgeoise et secrétaire de ce groupe de travail;

DES ENFANTS HANDICAPÉS

- M. Paul RIEFF, psychologue et inspecteur de l'enseignement primaire;
- M. Marcel WOLFF, représentant de l'APEMH, directeur du Centre Nossbiere;
- M. Camille HERMANGE, vice-président de la Fédération Internationale des Communautés Educatives et directeur honoraire de l'ANCE française;
- M. Michel PÜTZ, pédagogue diplômé et collaborateur de Monsieur John PULL, directeur de l'Education Différenciée. M. PULL prie d'excuser son absence à notre table ronde, absence due à la fameuse grippe qui sévit actuellement au Grand-Duché;

Se sont excusés également:

- M. Roger LINSTER, député et ancien directeur de l'Ediff., qui doit présider en ce moment une réunion des parlementaires du BENELUX;
- M. Aloyse HILGER, secrétaire de l'OTH, qui est retenu par un cas de décès au sein de sa famille.

Pour terminer, je vous souhaite à tous un débat fructueux dans l'intérêt de l'insertion sociale et professionnelle de nos concitoyens handicapés.

Norbert HEINTZ
Président du groupe de travail
"Education et formation"

L'INTÉGRATION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES PERSONNES HANDICAPÉES EN FRANCE : TENDANCES ACTUELLES

Mon exposé se veut bref, précis et ouvert à un échange car il ne peut être question d'une conférence magistrale.

La France est un pays de droit, c'est-à-dire que les textes législatifs et réglementaires sont particulièrement importants pour définir des politiques et des champs d'action, en particulier pour les handicapés. Mais pour un Français, le droit ne suffit pas, il faut qu'il passe dans la vie de tous les jours.

Et c'est le point qui pose problème.

Depuis plusieurs décennies la personne handicapée s'est vue reconnaître des droits, mais nous pouvons rappeler que c'est en juin 1975 que la loi française dite d'orientation a permis d'affirmer le principe de "Solidarité Nationale" à la place de l'Esprit "d'Assistance".

Cette loi a été complétée et adaptée depuis, en élargissant son domaine et en favorisant toutes les formules d'insertion dans le "tissu social ordinaire".

Cette tendance est volontaire au sens de volonté affirmée, elle est financée en partie mais elle obtient des résultats différenciés.

Nous pouvons admettre qu'en 1986, l'ensemble des besoins sont couverts pour l'enfance et l'adolescence handicapée, d'autant qu'une politique de prévention, mise en place en 1971 a donné de bons résultats.

Mais il faut savoir que la situation économique, donc sociale est elle aussi un lourd handicap.

Le chômage important ne favorise pas l'insertion professionnelle, malgré les efforts des pouvoirs publics. D'autre part, les mutations technologiques parfois très performantes, provoquent la disparition d'emploi non spécialisés où certains handicapés pouvaient trouver des débouchés.

Enfin, il est incontestable que les jeunes inadaptés sociaux en situation d'échecs scolaire en formation professionnelle, subissent de plein fouet le chômage de leurs parents.

Actuellement, les efforts des Missions Locales pour les jeunes et les travaux d'utilité collective permettent une avancée mais ne résolvent pas tous les problèmes.

Exemple: La drogue - la délinquance juvénile.

Je me dois dès à présent, faire une remarque, avant de poursuivre

Lorsque l'on parle des personnes handicapées, ou inadaptées, enfants, adolescents ou adultes, il faut bien préciser de qui nous parlons.

Loin de nous l'idée de classer, de différencier, mais le terme de "personnes handicapées" recouvre d'une façon générale bien des situations.

Certaines correspondent à des personnes handicapées moteurs ou sensorielles, pour qui l'insertion sociale et professionnelle est certes difficile, mais progresse globalement. L'intégration scolaire y présente des réussites incontestables.

D'autres situations prennent en compte des personnes ayant une efficacité intellectuelle variée, et pour qui l'insertion ne pourra être identique:

-9-

- Des travailleurs handicapés mentaux, en CAT peuvent avoir une vie professionnelle et autonome
- Mais d'autres, présentant une atteinte profonde, devront toujours être accueillis et encadrés en établissement, cette structure étant la plus ouverte possible à un environnement de qualité.

Pour nous, à l'ANCE, ces dernières personnes handicapées ont bien sûr leur place dans la société, mais dans des formes adaptées dans le cadre d'une certaine intégration sociale collective.

Lorsque le Gouvernement Français engage une politique pour les personnes handicapées, il faut évidemment tenir compte de cette diversité.

Ces précautions étant prises, nous pouvons présenter les grands axes de la situation en France concernant l'insertion sociale et professionnelle des handicapés.

- Rapport Lafay
- Rapport Testu
- Développer la prévention du handicap et la recherche (accident Travail)
- Développer l'insertion et l'intégration par une information plus grande de la population française. L'Année Internationale des Personnes Handicapées en 1981 a créé un certain élan, mais il est en partie retombé et beaucoup reste à faire. C'est une des tâches des pouvoirs publics et des Associations, dont la nôtre.
- Accès des jeunes handicapés à la formation professionnelle dans les structures spécialisées mais aussi dans les structures normales.
- Développement des CAT et des ateliers protégés en permettant en même temps l'ouverture sur le monde du travail par des stages en entreprises.
- Création des "entreprises intermédiaires" véritables paliers entre CAT et les entreprises.

- Développement de l'embauche des personnes handicapées dans les entreprises et la Fonction Publique et Territoriale,
- Donner les moyens à une personne handicapée d'être autonome:
 - *Garantie de ressources
 - *Allocation aux adultes handicapés
 - *Aide au logement
- Donner la possibilité aux personnes handicapées de vivre chez elles
 - *Allocation
 - *Aide à la tierce personne
 - *Soins médicaux et hospitalisation à domicile
- Améliorer le cadre de vie des foyers d'hébergement
- Faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite aux transports et à la vie sociale
 - *Accessibilité
 - *Transports adaptés
 - *Réseau de transports spécifiques
- Participation de tous à la vie culturelle et sportive
 - *Aménagement des musées
 - *Réseau Antiope
 - *Développement sport et loisirs

Ces orientations politiques sont en cours d'exécution, un progrès indéniable apparaît.

Mais il faut être conscient.

- Les moyens en particulier financiers sont et resteront toujours limités
 - Il faut que les structures, les politiques soient évaluées
 - Il est nécessaire de faire évoluer les mentalités.
- On constate ainsi une meilleure insertion sociale en zone rurale, une meilleure insertion professionnelle dans les villes
- Il faut être conscient du problème du vieillissement de la population handicapée, en particulier dans les CAT.

En conclusion de ce bref exposé, je pense que cette présentation sur l'insertion en France diffère peu de la politique d'insertion sociale et professionnelle dans le Luxembourg et dans plusieurs

- 4 -

pays d'Europe.

Je pense aussi, que la Commission des Communautés Européennes, appréhende l'ensemble de ces données et dans sa dynamique propre, favorise le rapprochement des législations et des esprits.

Notre Association est particulièrement intéressée par le rôle de la Communauté Européenne en ce domaine, et serait prête à participer aux études entreprises, éventuellement au Comité Européen de Liège.

Depuis quelques années, les thèmes de nos journées d'études portent sur ces domaines:

- intégration scolaire en 1983
- accès à la communauté et culture, aux sports, et aux loisirs des jeunes en difficulté en 1984
- action éducative et médico-sociale en 1985

En 1986: nos journées de Mai porteront sur EVALUATION: Exigence de nos communautés.

Il faut en effet évaluer l'Intégration sociale et professionnelle en France et ses tendances actuelles pour mieux avancer. C'est notre ambition et notre détermination.

Daniel VIDAUD

Président de l'ANCE française

QUELQUES EXPERIENCES D'INTEGRATION SCOLAIRE

HISTORIQUE (LÉGISLATION)

Si l'on examine le problème des handicapés mentaux sous l'angle de la législation, on constate que tant en 1912 qu'en 1963 le législateur a exclu de l'école les enfants, atteints "d'infirmités intellectuelles", la décision afférente étant laissée au conseil communal intéressé avec toutefois la possibilité d'un recours au Gouvernement (exception: aveugles et sourds-muets).

Or, le législateur d'alors s'était parfaitement rendu compte de la lacune qu'il laissa ainsi dans notre loi scolaire. En effet, l'article 2 de la loi de 1912 dit expressément: "En attendant la réglementation législative de l'éducation et de l'instruction des enfants anormaux, arriérés, estropiés, etc., le Gouvernement est autorisé à prendre, d'accord avec l'autorité communale afférente, toutes les mesures nécessaires à l'instruction et à l'éducation de ces enfants".

Mais cette réglementation législative n'a jamais vu le jour avant 1973. Et, si le législateur de 1963 a su créer des classes spéciales pour les retardés (scolaires) pédagogiques de l'école primaire, il n'a cependant, en amendant l'article 2 de la loi de 1912, point repris cette même autorisation accordée au début du siècle au Gouvernement, permettant à celui-ci de pouvoir intervenir par des mesures appropriées en faveur des handicapés mentaux. Relevons que l'initiative privée ou communale a su se substituer largement au désintéressement de l'Etat.

La loi de 1973 rend obligatoire la scolarité pour tous les enfants que les lois de 1912 et 1963 ont exclu de l'école, sauf pour ceux qui sont soumis à un traitement médical tel, qu'il rend temporairement ou définitivement toute scolarité illusoire ou impossible. Mais en même temps, la loi de 1973 a créé une structure spéciale dont le caractère ségrégatif n'est plus à démontrer mais dont le caractère intégratif reste hypothétique.

LA STRUCTURE ACTUELLE (CRÉÉE PAR LA LOI DU 14 MARS 1973)

Aspects positifs:

- mise en oeuvre d'une action éducative plus ou moins ajustée à l'évolution des besoins individuels des jeunes handicapés;
- mesures associées de dépistage, prévention, intervention et encadrement pluridisciplinaire;
- structures d'accueil spécialisées qui représentent un outil parmi d'autres d'une action éducative consciente et structurée;
- obligation scolaire et la prolongation de celle-ci pour les enfants qui, en raison de leurs particularités mentales, caractérielles ou sensorielles ne peuvent suivre l'enseignement ordinaire ou spécial;
- Le service d'éducation différenciée dispose de certaines ressources psycho-pédagogiques liées à des pratiques multiples lui permettant de faire appel à des aides complémentaires et convergentes de nature orthopédagogique ou thérapeutique applicables au niveau de l'éducation de base et de la mise au travail

La structure actuelle est une unité de fonctionnement autonome (spécificité).

Il est certain que la loi du 14 mars 1973 a également ses aspects négatifs. J'espère qu'on en parlera au cours de nos débats.

INTÉGRATION SOCIALE ET INTÉGRATION SCOLAIRE.

De nos jours l'intégration comme la marginalisation font l'objet d'une prise de position extrême et contrastée: si la première est considérée d'une manière exemplaire et positive, la seconde joue plutôt le rôle de repoussoir. Cependant, il faut se demander si la notion d'intégration possède vraiment un contenu précis quand elle suscite une telle unanimité d'intention.

Valeur toujours positive, elle risque d'agir sur le mode du slogan ou de la mystification. C'est pourquoi, elle masque ou escamote souvent la réflexion sur l'option prise, sa signification et ses effets nous amènent à confondre, dans bien des cas

incantation et réalisation.

Si nous parlons de l'intégration dans une société, il faut se rendre compte que l'intégration représente un acte qui est à la fois cognitif et affectif. Il est cognitif dans la mesure où le sujet perçoit les valeurs du groupe et il est affectif dans la mesure où le sujet adopte les valeurs du groupe. Mais de toute évidence, il ne suffit pas d'adhérer aux valeurs d'un groupe, encore faut-il que le groupe accepte celui qui veut s'intégrer, ce qui suppose une certaine conformité aux normes du groupe.

Il convient d'insister aussi sur l'aspect génétique de l'intégration, car il est clair que, selon l'âge du sujet, le processus d'intégration ne sera pas exactement le même.

En réponse à la première question qui nous a été posée, je dirais qu'il ne faut pas considérer les processus d'intégration et de ségrégation comme exclusifs et incompatibles. Ils fonctionnent souvent de façon simultanée et complémentaire. C'est pourquoi la même personne pourra être intégrée à un groupe pour certaines activités et être ségrégée à des moments précis, pour des pratiques différentes.

Cela nous amène à reconnaître le caractère partiel et momentané des processus d'intégration et de ségrégation dans la vie sociale et à fortiori, dans la vie scolaire. Ainsi, avant d'envisager une intégration totale des enfants handicapés dans l'enseignement primaire, la réflexion éducative devrait tenir compte de la nature relative et variable de processus considérés trop souvent comme des absolus et devrait porter d'avantage sur les formes, les modes et les degrés de ces différents processus.

Il ne faut surtout pas se limiter, dans le processus d'intégration, à créer des relations unilatérales, mais il faut surtout aboutir à des relations de réciprocité.

EXPÉRIENCES.

Ces quelques réflexions s'inscrivent dans le cadre de deux expériences-pilotes menées au Centre de Réadaptation à Cap entre 1978 et 1983. Ces expériences devraient permettre de créer les conditions de l'expérimentation de formes d'actions intégratives nouvelles et plus élaborées. Elles ont dû se développer à l'intérieur d'un cadre législatif dépassé. C'est pourquoi, ces actions entreprises entre 1978 et 1983 ont souvent dû pallier et contourner un certain nombre de carences profondes et générales, tout en essayant d'apparaître comme élément promoteur d'un nouveau mode de réponse aux besoins de ceux qui sont différents.

La première phase de ces expériences consistait en un travail préparatoire comprenant plusieurs actions:

- a) définition des projets de formation individualisés,
- b) mise en oeuvre d'un programme de formation intégré,
- c) recherche de nouvelles méthodes d'intégration scolaire,
- d) développement de l'esprit de solidarité avec l'appel à la participation de tous - élèves normaux et élèves handicapés - à l'effort d'intégration,
- e) motivation et collaboration du milieu familial,
- f) coordination des orientations et des évaluations au niveau du travail interdisciplinaire.

Premier projet: Intégration scolaire au niveau de l'enseignement complémentaire.

Groupe cible: 6 handicapés mentaux de 15 à 16 ans ayant atteint un certain degré d'autonomie.

Objectif:

Partant du principe que les structures scolaires devraient offrir et promouvoir un éventail de réponses à l'ensemble des besoins de tous les usagers - handicapés et non-handicapés - le but principal du projet a été donc de rejeter la conception traditionnelle des structures spéciales qui, en isolant le jeune handicapé de l'expérience vitale de la coopération, risquent

de le couper de la réalité socio-économique et socio-culturelle.

L'intégration scolaire devrait être réalisée en tout ou en partie selon les possibilités, dans le cadre de la structure d'enseignement normal.

Il s'agissait d'élaborer une méthode d'action souple et structurée, fondée non pas sur des catégories abstraites et des définitions générales, mais sur la personne du handicapé, c'est-à-dire, sur une individualité propre qui vit et agit au sein d'une réalité sociale et qui exige des réponses précises et spécifiques.

Le schéma d'action établi en trois phases peut se résumer de la manière suivante:

1. phase préparatoire ou phase d'observation;
2. phase d'initiation aux techniques artisanales;
3. phase d'orientation professionnelle.

En principe, les trois phases auraient dû s'étendre sur une durée de trois ans en tenant compte des bescins et des possibilités des jeunes handicapés.

Soulignons encore que l'intégration scolaire devait se faire, dans une première approche, essentiellement au niveau des activités manuelles et créatives. Les différentes activités étaient accompagnées d'actions de mise à niveau ponctuelle. Tous les trois mois l'équipe de formation a procédé à un contrôle et à une évaluation des résultats obtenus.

Conclusions:

a) Aspects positifs:

- le milieu scolaire normal, c'est-à-dire deux classes de l'enseignement complémentaire ont su créer les conditions pratiques permettant d'accueillir des élèves handicapés parmi les élèves non-handicapés;
- la collaboration avec le milieu scolaire normal a été positive au moins aussi longtemps que l'assistance en personnel qualifié était assurée;

suite p. 16

-10-

11

Datum: _____ Klasse: _____

Arbeitsblatt

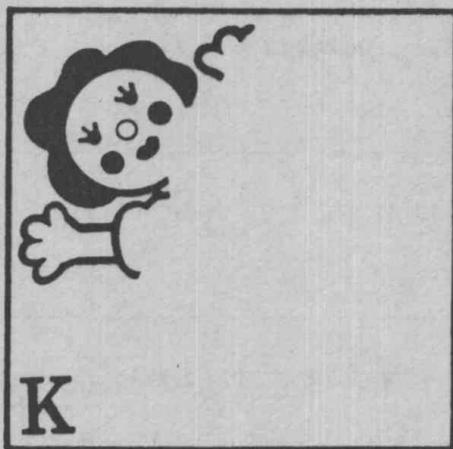
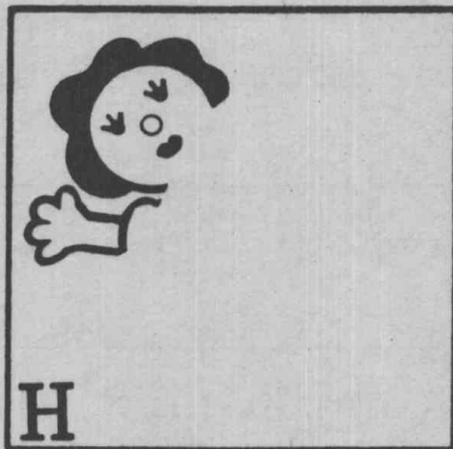
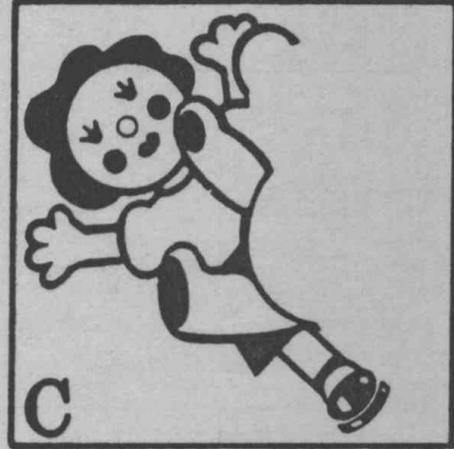
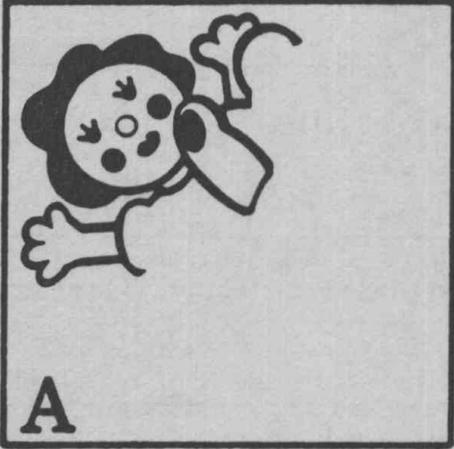
Name: _____

11

Puppe mit Teddy

Peter Fenske, weltberühmter Zeichner, hat diese Puppe mit Teddybär gezeichnet. Du sollst herausfinden, mit welchem Bild er angefangen und mit welchem er aufgehört hat. Der Buchstabe des Anfangsbild bekommt eine "1", das nächste eine "2" und das fertige Bild die 12. Alles klar? Dann trage bitte ein:

A: B: C: D: E: F: G: H: I: J: K: L: .



12

Datum: _____

Klasse: _____

Arbeitsblatt

19

Geheimschrift 1

Name: _____

Aufgabe: In einer alten Kiste auf dem Speicher fand Hertha dieses geheimnisvollen Zettel. Was steht darauf? Kannst du ihr helfen? Findest du auch den Schreibfehler? Wer alles löst, bekommt eine feine Waffel (zum Selberbacken)!!!

HEUTE BACKEN WIL WAFFELN

WIL NEHMEN FUNFZIG GRAMM VOLLKORNMEHL, FÜNFZIG

GRAMM MELE, EINEN HALBEN LITER MILCH, EINHUNDERT-

FUNFZIG GRAMM BUTTER, VIER EBIENIG NÖSSIG, EINE FIF-

FE SAIZ, DIE AUGEREBENE SCHALE EINER UNGESPITZTEN

ZITRONE, EIN PÄCKCHEN VANILIEZUCKER, VIER LITER UND

FÜNFZUCKER.

ZUERST TATL MAN DIE BUTTER IN EINEM TOPF SCHMELZEN,

DANN GIBT MAN DIE ZUTATEN MIT DER FLÜSSIGEN BUTTER

IN EINE SCHÜSSEL UND RÜHRT ALLES ZU EINEM ZAHEN

TEIG. ANSCHNEDEND MUD DER TEIG FÜNFZIG MINUTEN

LANG AN EINEM WARMEN ORT STEHEN.

DANN AB DANN INS WAFFELEISEN. GUTEN APPELIT!

13

Datum: _____

Klasse: _____

Arbeitsblatt

Name: _____

23

Würfelspiel Nr. 1

Aufgabe: Du benötigst zwei Würfel und einen Schreibstift. Dann suchst du dir noch einen, zwei oder drei Mitspieler. Jeder von ihnen braucht auch so ein Blatt wie dieses. Und dann beginnt das große Rechnen mit folgenden Regeln:

1. Jeder würfelt mit einem Würfel einmal. Der mit der höchsten Augenzahl beginnt mit dem Spiel.
2. Es wird immer mit zwei Würfeln gleichzeitig gewürfelt. Die Augenzahlen kann man zusammenzählen (addieren), voneinander abziehen (subtrahieren), miteinander malnehmen (multiplizieren) oder miteinander teilen (dividieren).
3. Das Lösungsfeld wird durchgekreuzt.
4. Wer zuerst alle Felder auf seinem Blatt durchgekreuzt hat, hat gewonnen.

Vielleicht wollt ihr aber nach anderen Regeln spielen. Dann müßt ihr die vorher vereinbaren und hier aufschreiben:

1	1	1	1	2	2	2
2	3	3	3	3	4	4
4	4	5	5	5	5	6
6	6	6	7	7	8	8
9	9	10	10	11	11	12
12	15	16	18	20	24	25
30	36					

14

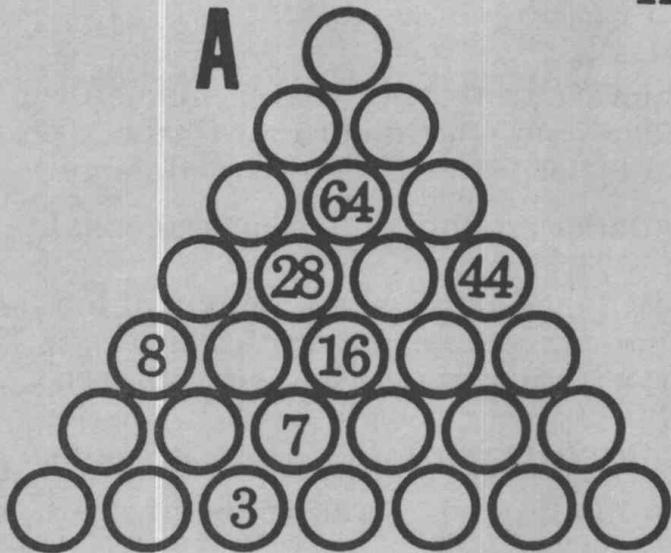
Datum: _____ Klasse: _____

Arbeitsblatt

Name: _____

26

Kugelhaufen

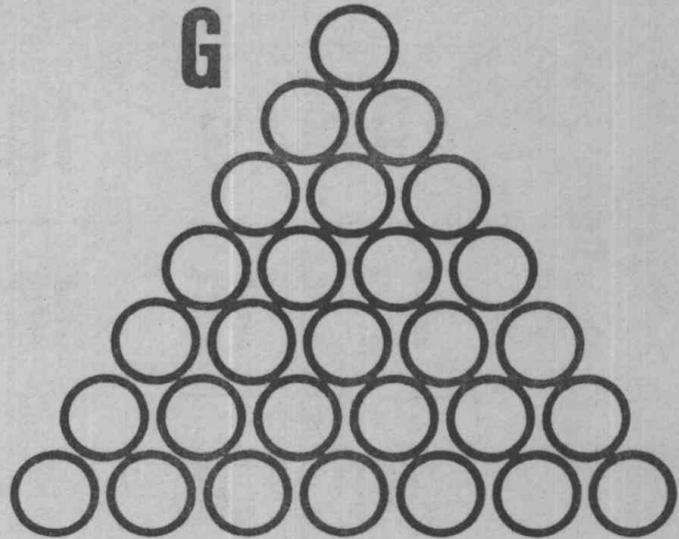
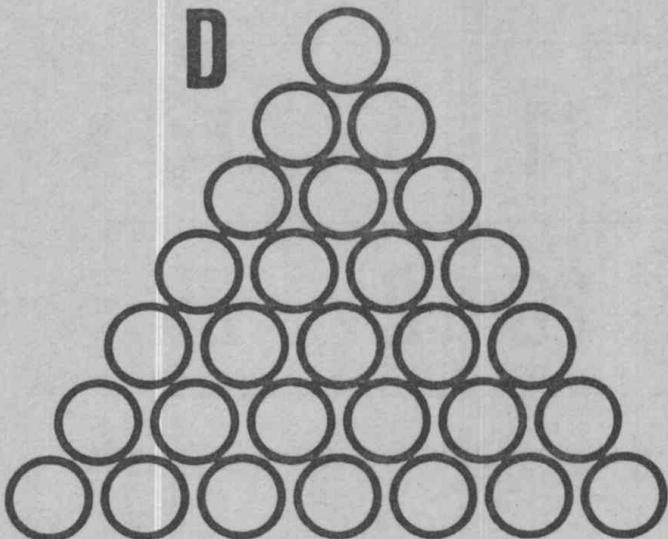
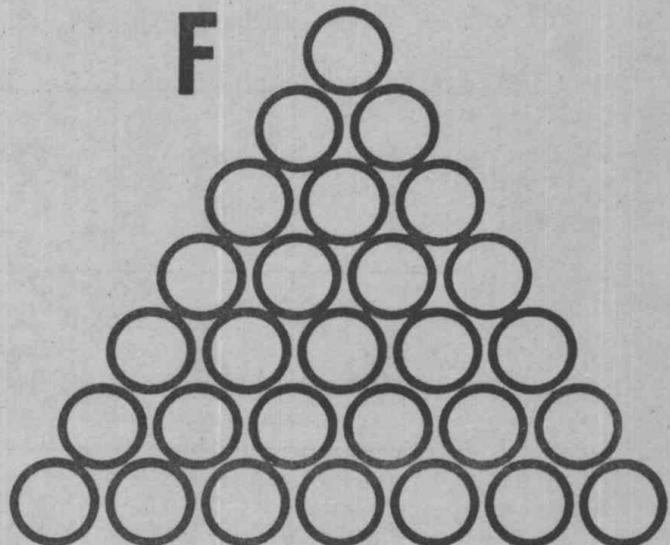
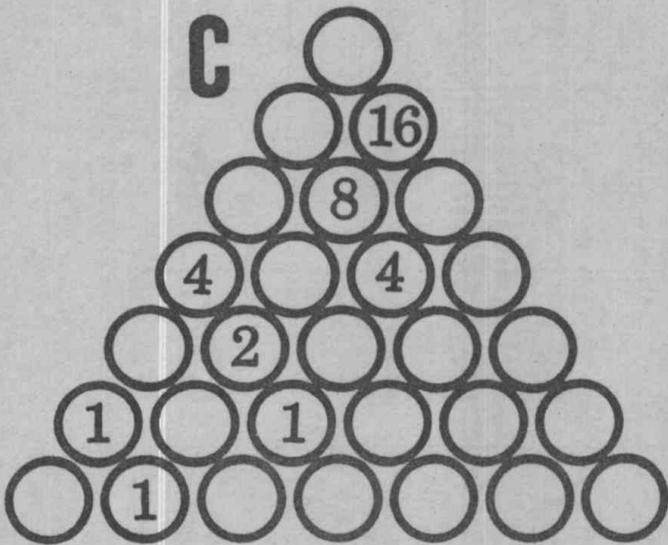
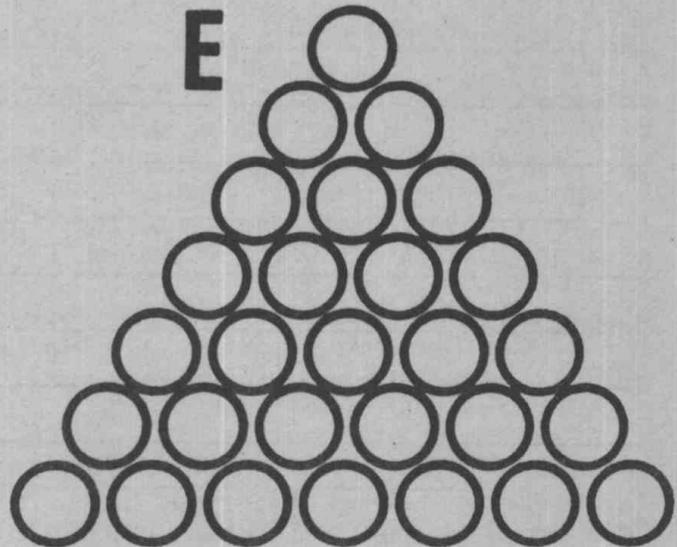
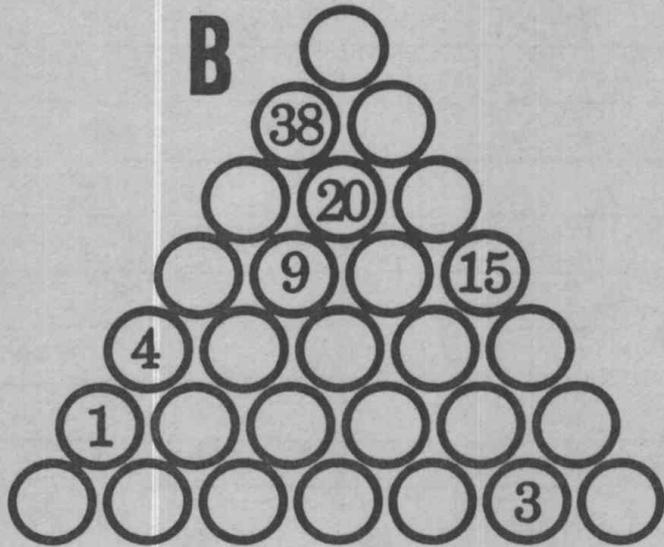


Achtung: Zwei nebeneinanderstehende Zahlen werden zusammengezählt und ergeben dann die Zahl darüber.

Bei den Figuren A, B und C sind ein paar Zahlen vorgegeben - du sollst die übrigen Kreise ausfüllen. Die Figur D ist für dich, damit du versuchen kannst, selbst einmal eine solche Aufgabe zu basteln. Die Figuren E und F sind zum Ausrechnen, Ausprobieren und für Notfälle, wenn du dich mal verrechnen solltest.

Also: Viel Erfolg!!!!

(Figur G ist für die Hausaufgabe)



Rätselspiele: Auflösungen, Tips...

(23) Würfelspiel Nr. 1

Die Anweisungen auf dem Arbeitsblatt genügen zur ersten Durchführung. Sie brauchen noch zwei Würfel pro Spielgruppe. Die Zahlen sind so aufgenommen, daß häufig mögliche Ergebnisse auch häufiger auftauchen, die seltenen oder "einmaligen" nur einmal.

Variation: Sie können sich auch so einen großen Schaumstoffwürfel selbst basteln (oder kaufen) und die Klasse in Gruppen gegeneinander spielen lassen. Das kann man mit zwei, aber auch nur mit einer Liste machen. Als besonders spannend hat sich bei mir die folgende Verfahrensweise gezeigt:

Ich fertigte mit dem Thermokopierer eine Folie an und arbeitete mit zwei Farben: blau und rot, beispielsweise.

Die Klasse war in zwei Rechengruppen aufgeteilt (die Geburtstagskinder von Januar bis Juni auf der einen, die von Juli bis Dezember auf der anderen Seite). Ich warf beide Würfel hoch und ließ das Ergebnis sehen. Dann mußten beide Gruppen so schnell wie möglich zu einem Ergebnis kommen, das dann auf der Folie mit der Farbe der Gruppe durchgestrichen wurde. Wer zum Schluß die meisten Felder auf diese Weise erobert hatte, hatte gewonnen.

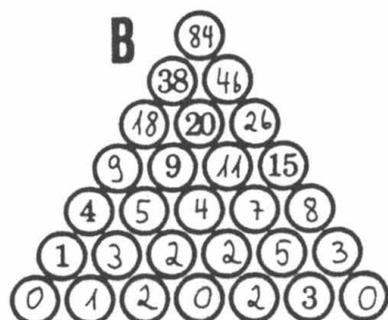
Wesentlich spannender und hektischer wird es natürlich bei dem

(26) Kugelhaufen

Bei den Kugelhaufen müssen Sie von "oben nach unten" rechnen, damit Sie alles lückenlos erschließen können. Ein feines Spiel für Schüler aller Altersstufen.

Beim Entwerfen eigener Kugelhaufen dagegen erfolgt der Aufbau von unten nach oben - und man muß aufpassen, daß die Zahlen nicht gleich Werte erreichen, die kaum noch im Kreis unterzubringen sind.

Und hier die Lösungen:



(11) Puppe mit Teddy

Eines meiner beliebtesten Arbeitsblätter ist die "Puppe mit Teddy". Ihnen liegt die einfachste Form vor. Die können sie schon im Vorschulalter einsetzen, weil die Kinder sehr schnell merken, worum es geht.

Sie erschweren die Arbeit aber erheblich, wenn Sie durch Ausschneiden und Wiederaufkleben die Lage der Puppe mit Teddy um jeweils 90°, 180° oder 270° verändern. Da muß man dann bei einzelnen Bildern schon sehr genau hinschauen.

Der Unterschied zwischen "G" und "H" besteht nur darin, daß bei "H" die "Apfelbäckchen" fehlen. "C" und "J" unterscheiden sich nur dadurch, daß "C" eine Schuhsohle mehr hat.

Und das ist die richtige Reihenfolge:

A:4; B:9; C:7; D:8; E:12; F:11; G:2; H:1; I:10; J:6; K:3; L:5.

(19) Geheimschrift 1

Eine der beliebtesten Geheimschriften ist die, bei der man die Buchstaben nur halb zeigt. Das kann man so oder so machen. Wir machen beides. Je nach Klassenstufe können Sie den Kindern dadurch helfen, daß Sie einzelne Wörter, die nach Ihrer Erfahrung kaum zu entziffern sind (zum Teil auch aus Wortschatzgründen), vor dem Kopieren einfach selbst handschriftlich eintragen.

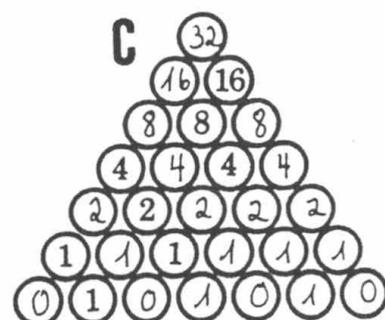
Hier der Text:

Heute backen wir Waffeln

Wir nehmen fünfzig Gramm Vollkornmehl, dreißig Gramm Hefe, einen halben Liter Milch, einhundertfünfzig Gramm Butter, einen Eßlöffel Honig, eine Prise Salz, die abgeriebene Schale einer ungespritzten Zitrone, ein Päckchen Vanillezucker, vier Eier und Puderzucker.

Zuerst läßt man die Butter in einem Topf schmelzen, dann gibt man alle Zutaten mit der flüssigen Butter in eine Schüssel und rührt alles zu einem zähen Teig. Anschließend muß der Teig an einem warmen Ort stehen.

Dann ab damit ins Waffeleisen. Guten Appetit! (Der Druckfehler - statt "warmen" steht im Geheimschrifttext "warem").



- une attitude de tolérance, voire de participation a pu être obtenue de la part des élèves non-handicapés à l'égard de leurs camarades atteints d'une déficience mentale;
- cette expérience a permis d'établir des rapports plus étroits et plus directs avec les enseignants de l'école publique;
- elle est à considérer comme l'amorce d'une alternative dans le domaine de l'éducation différenciée.

b) Aspects négatifs:

L'expérience pilote a dû être interrompue pour les raisons suivantes:

- manque d'un service d'assistance suffisamment fourni en personnel qualifié;
- les deux structures - enseignement complémentaire et éducation différenciée - s'ignoraient au niveau de l'administration, au niveau des programmes et au niveau des actions pédagogiques. Ceci a entraîné la dilution des responsabilités et des retards importants dans la prise de décision;
- le personnel éducatif spécialisé n'était pas suffisamment préparé à cette tâche intégrative dans un milieu scolaire normal;
- la période de transition a été trop courte;
- la coordination entre les différents services était insuffisante.

Deuxième projet: Intégration scolaire au niveau de l'enseignement technique

Cette deuxième expérience -pilote doit être considérée comme une action à titre de démonstration servant de modèle pour des opérations extensives. Elle présente une nouvelle voie d'intégration scolaire au Luxembourg.

Groupe cible: jeunes handicapés mentaux en cours de formation professionnelle

Le projet qui s'inscrivait dans l'action pédagogique à mener

au niveau des classes complémentaires a pu être porté au niveau des cours de formation du Lycée technique.

Les jeunes handicapés ont fréquenté ces cours de formation aux mêmes conditions et aux mêmes heures que leurs camarades non-handicapés et ont été intégrés dans les groupes scolaires normaux. Ainsi, une intégration scolaire pleine et sans réserves a pu être réalisée pour une période de 5 ans. Périodiquement, l'équipe de formation a procédé à un contrôle et une évaluation des résultats obtenus.

Tous les apprentis ont pu bénéficier des cours d'appui que le personnel enseignant du Centre de réadaptation a élaborés en étroite collaboration avec les chargés d'apprentissage et les instructeurs du Lycée technique.

Tous les jeunes handicapés impliqués dans cette expérience ont fait plusieurs fois par an, un stage pratique dans une entreprise du pays. Cette mise en situation vécue a favorisé considérablement l'acquisition de qualités professionnelles et d'attitudes sociales.

Permettez-moi d'ajouter que nous avons constaté, dans la plupart des cas, que l'enfant qui a été intégré en a retiré un bénéfice sur le plan de la communication et de la personnalité.

Mais il faut que le système soit souple, adapté à chaque cas, avec des changements d'orientation possibles. Il est indispensable qu'au niveau de la formation des enseignants, le travail pédagogique avec les enfants handicapés occupe une partie de l'horaire. Certes nous avons besoin d'observations bien conduites et sur une durée assez longue pour apprécier les effets de l'intégration scolaire. Il ne faut jamais oublier que, d'une part, elle n'est pas possible pour tous les enfants handicapés et que, d'autre part, elle présente des risques d'échec.

Il faut souligner encore une fois que l'idée d'intégration, actuellement à l'ordre du jour, offre d'indiscutables aspects positifs mais aussi des côtés négatifs, si elle est interprétée

-16-

et appliquée sans assez de nuances et de précautions et surtout si elle n'est pas accompagnée d'autres mesures qui viennent la compléter. De toute façon, je souhaite que toutes nos réflexions et expériences aboutissent au moins à un fécond dialogue, à un choix judicieux et "différencié".

CHANGEMENTS ET ALTERNATIVES.

Ce ne sont pas des paroles, mêmes justes et encourageantes, qui peuvent convaincre la personne handicapée qu'elle est un partenaire égal des autres, mais la mise en oeuvre de conditions de vie qui lui permettent de s'affirmer en tant que citoyen et travailleur.

Il ne faut pas non plus traiter la différence en termes de déficience et de marginalisation, mais en termes de valeur, de participation et de particularité.

En tout cas, il ne faut pas vivre sur les situations acquises. Il faut plutôt donner aux droits des personnes handicapées une dimension humaine nouvelle et une réalité substantielle en prévoyant des modes d'intervention nouveaux.

Le temps des institutions-choses est dépassé, le temps des institutions-personnes doit s'affirmer.

Ces changements imposent une redéfinition des objectifs, des programmes, des méthodes et du rôle des structures éducatives actuelles. Ils exigent également une coordination permanente au niveau des Services, des institutions et des associations.

Il s'agit donc de procéder, dès à présent, à la modification des textes législatifs ou réglementaires et de créer des structures de prévention et de réadaptation moins étroitement liées aux établissements spécialisés.

Depuis la loi de 1973 beaucoup d'années ont passé. On se demande aujourd'hui, si ces structures mises en place treize ans plus tôt, doivent être maintenues sous cette forme. Je crois qu'on devrait déplacer progressivement l'intérêt et les objectifs du service de l'éducation différenciée, vers une action de plus

en plus intégrative et liée à la pédagogie "ordinaire". Cette action devrait être placée, dans certains cas, dans le cadre de l'éducation préscolaire et de l'école primaire.

Certes, il faut mener toute démarche d'intégration scolaire avec beaucoup de souplesse, de patience, d'habileté et de concertation, car les problèmes qu'on va rencontrer sont de taille et doivent faire l'objet d'une étude ou d'une recherche interdisciplinaire approfondie.

Il faut resituer le Service de l'éducation différenciée dans un ensemble de structures plus ouvertes et plus vastes et, par conséquent, lui enlever son caractère fermé. En tout état de cause, on devra s'inspirer des avantages d'autres formules ayant un caractère plus intégratif et plus innovateur et s'inspirant d'un esprit de solidarité, d'ouverture et de désenclavement.

E. HEMMEN

Unser schönstes WEIHNACHTSGESCHENK ...



...wären die
noch fälligen
Beiträge!

INTERVENTION DE MONSIEUR NORBERT HEINTZ

Pour répondre brièvement aux questions qui ont été soumises aux intervenants, je dirai qu'une intégration des enfants handicapés dans l'enseignement primaire normal est possible et souhaitable, si l'on respecte certaines conditions:

a) il faut savoir créer les conditions permettant d'accueillir des élèves handicapés dans les classes normales.

Comme les enfants handicapés relèvent de l'éducation différenciée je pourrais m'imaginer qu'un enseignement différencié et par la même individualisé et centré sur l'enfant handicapé, puisse porter ses fruits dans l'enceinte d'une classe normale;

b) Comme notre personnel enseignant n'est pas préparé à cette lourde tâche, il faut absolument, pour garantir le succès d'une telle intégration, que du personnel supplémentaire spécialisé soit engagé et intégré dans les classes normales.

Pendant 2 années j'avais la chance de pouvoir suivre une telle expérience dans la Ville de Luxembourg, et je prierai, Madame Rita HURST, ci-présente, et fortement engagée dans cette expérience-pilote de nous en communiquer les détails.

" Malheureusement cette expérience d'intégration, qui sans nul doute a porté ses fruits au cours des années, a été brusquement interrompue par les nouvelles lois donnant accès aux différents métiers. En effet, par l'introduction de la 9^e filière III, conditio sine qua non, pour pouvoir préparer un certificat d'aptitude professionnelle, on a barré l'accès à ce certificat aux jeunes handicapés mentaux de notre pays.

Je suis personnellement d'avis, qu'un des buts de cette table ronde devrait être d'essayer de faire redresser cet état de chose qui défavorise nos stagiaires. Au cours des années passées nous avons en effet réussi à placer la quasi totalité de nos candidats ayant réussi l'examen pour le CAP ou le CCM.

Je vous promets que le groupe de travail, "éducation et formation" fera une analyse approfondie de vos suggestions et qu'il transmettra vos desiderata et vos propositions dans les meilleurs délais aux responsables du Ministère de l'Education Nationale et des Communautés Européennes. "

Estuaires — JOURNAL

eine kulturelle Veröffentlichung der Ligue H.M.C.

MJ. — In Präsenz von Vertretern des Erziehungs- und des Kulturministeriums stellte das Readaptationszentrum in Capellen kürzlich die erste Nummer der Zeitschrift „Estuaires“ vor. Es handelt sich dabei um eine Sammlung von Gedichten luxemburgischer und ausländischer Schriftsteller, die sich alle auf freier Basis daran beteiligt haben. Der Gewinn aus dem Verkauf geht also gänzlich an die behinderten Personen.

Diese Veröffentlichung ist nicht die erste des Zentrums. Sie reiht sich in eine Serie anderer Publikationen ein: „Au-delà du désespoir“ (1983), „Dialogues“ (1984) und „Partages“ (1985). Die Zeitschrift soll dreimal im Jahr erscheinen, und sowohl Gedichte wie auch Kurzgeschichten beinhalten. Für die Verantwortlichen ist die Tatsache, daß es sich hier um ein kulturelles Werk handelt von besonderer Wichtigkeit, da der Zugang zur Sprache und zur Autonomie vom Zugang zur Kultur abhängig ist, wie schon Lacan bewiesen hat.

Für das Zentrum bedeutet diese Veröffentlichung nicht nur eine finanzielle Unterstützung, sondern insbesondere mehr Publizität, da sein Name jetzt in der Reihe der Herausgeber



REVUE CULTURELLE

kultureller Veröffentlichungen erwähnt wird.

Das Redaktionskomitee (José Ensich, René Gonner, Rosemarie Kieffer, Félix Molitor, Luigi Mormino, Franco Prete und Lambert Schlechter) nimmt weiterhin Texte an, doch wird darauf aufmerksam gemacht, daß nicht publizierte Manuskripte nicht zurückerstattet werden.

„Estuaires“ kann man in den Bücherläden zum Preis von 300 Flux kaufen, oder auch bei der Ligue H.M.C. bestellen, wo 3 Nummern nur 800 Flux respektiv 350 Flux für Studenten kosten. Alle Überweisungen bitte auf das Konto CCP 83457-37 des „Centre de Réadaptation“ in Capellen.

Intervention du président de l'ANCE; suite de l'article paru dans le bulletin 52, p. 39 et 40.

- révision des buts de l'éducation en général et du service de l'Education Différenciée en particulier
- réforme de la formation générale et de la formation continue des instituteurs (-trices)
- des propositions visant à améliorer l'intégration des jeunes handicapés dans l'enseignement postprimaire et dans la formation professionnelle.

Dans nos pays voisins des propositions similaires ont été faites par les commissions chargées de préparer l'année internationale de la personne handicapée. Je ne cite que pour exemple l'excellent document élaboré par la commission de la République Fédérale Allemande. Ironie du sort: En même temps, les budgets des dépenses sociales ont été amputés de quelques milliards à cause de la crise économique!

Face à l'inactivité des pouvoirs publics, la fraction des écologistes au Landtag de Hesse a déposé une motion invitant le gouvernement du Land à réaliser immédiatement un projet d'intégration pour les enfants handicapés dans l'école élémentaire. Cette motion a été publiée dans le numéro 52 de notre bulletin, p.19.

Actuellement dans la Sarre, sous l'impulsion du professeur SANDER, on est en train de réaliser les conditions qui permettent une intégration des enfants handicapés dans les écoles élémentaires.

Mesdames, messieurs, vous constaterez que l'intégration scolaire des enfants handicapés dans le système scolaire normal n'est plus une fiction mais que bien des expériences pratiques ont déjà été réalisées. J'espère que cette table ronde mettra les choses au point et encouragera de nouvelles expériences dans notre pays.

Robert SOISSON

Références:

- PROPOSITIONS POUR L'AVENIR
Comité national luxembourgeois pour la coordination et
l'animation de l'année internationale des personnes handicapées
ANCE-Bulletin 40/41, mars/avril 1982
- SE COMPRENDRE, VIVRE ENSEMBLE
Rapport et recommandations de la commission nationale de la
République Fédérale d'Allemagne à l'occasion de l'année
internationale des personnes handicapées, Cologne 1981
- Charte pour les années 80
proclamée par Rehabilitation International, Charleroi 1981
- COMMUNAUTÉS ET INTEGRATION
Rapport des journées d'études de l'ANCE française du 20 au
23 avril 1983 au Mont Dore
Revue "Communautés éducatives", Paris 1983, No. 44/45
- FICE-Kongreß 1978 in Graz:
Behinderte Kinder und Jugendliche im Heim: Möglichkeiten der
Integration in Familie und Gesellschaft.
IGfH, Frankfurt am Main 1978
- VALTIN, SANDER, REINARTZ, Hrsg.
Gemeinsam leben, gemeinsam lernen
Behinderte Kinder in der Grundschule: Konzepte und Erfahrungen
Arbeitskreis Grundschule e.V., Frankfurt 1984
- Arbeitskreis aktuell
Mitteilungen des Arbeitskreis Grundschule e.V.
Heft 14, Februar 1986, Frankfurt am Main

Le 5 novembre au Centre de Santé Mentale à Luxembourg :

« Interventions et situations de crise en psychiatrie »

par Fernand Seywert

JOURNAL 5.11.86

Le 5 novembre à partir de 20.30 heures dans les locaux du Centre de Santé Mentale, 20, avenue Glesener à Luxembourg-Ville, le docteur Fernand Seywert tiendra une conférence sur le thème « Interventions et situations de crise en psychiatrie ». Le docteur Seywert est psychiatre et a été formé à la psychothérapie familiale. Il bénéficie d'une grande expérience et il est intervenu dans des domaines forts différents.

Depuis 1976 il est médecin-associé à la Clinique Psychiatrique Universitaire de l'Hôpital de Cery à Prilly-Lausanne (Suisse). En outre il est formateur au Centre d'Études de la Famille (Directeur : Professeur Luc Kauffmann), école qui fait de la recherche et qui forme des travailleurs sociaux, des psychologues, des médecins à l'intervention systémique et à la thérapie familiale. Il a collaboré dans des institutions différentes, à l'École d'études sociales à Lausanne, l'École des infirmiers de Cery et l'AEMO (action éducative en milieu ouvert). Au fil des années il a acquis son expérience dans des fonctions d'enseignant, psychothérapeute, consultant, superviseur et chercheur.

Le courant de la thérapie familiale et de l'approche systémique propose un cadre de référence théorique pour la prise en charge de famille qui présentent ou qui souffrent de difficultés relationnelles. C'est en s'inspirant de l'évolution en physique et en chimie, en

premier lieu de la psychanalyse qu'il a pris naissance dans les années 40 aux États-Unis, mais depuis une vingtaine d'années on voit se développer aussi en Europe un certain nombre d'instituts qui fonctionnent comme un ambulatorio, qui font de la recherche sur les interactions familiales et offrent des possibilités de formation. Le nombre de professionnels s'inspirant de l'approche systémique, a dès lors considérablement augmenté : nous les retrouvons travaillant en institution et dans le privé ; ils viennent d'horizons très variés. Le Centre d'Études de la Famille de Lausanne a ceci de particulier que l'approche systémique n'y est pas considérée comme un dogme, comme une théorie toute structurée, mais comme un cadre à l'intérieur duquel il est possible d'accompagner une famille dans son évolution. Les tenants de cette école se réclament de la polyvalence, c.-à-d. qu'ils utilisent des notions et des concepts théoriques issus de la multiplicité des courants qui existent actuellement en thérapie familiale et en approche systémique. Il s'agit d'une approche plus pragmatique dont le but essentiel est d'adapter les techniques et les instruments de travail au stade de développement de la famille, de la demande d'aide et des besoins de cette dernière.

Pour certains l'approche systémique et la thérapie familiale ont remis en question les modèles de pensées et d'interventions en psychiatrie. Il en est

de même pour le cas particulier représenté par la situation de crise. Il est de fait que dans de nombreux cas l'intervention psychiatrique qui fait suite à la demande de prise en charge urgente requiert des réactions immédiates qui ne laissent guère le temps de clarifier les conflits qui ont donné naissance à cette crise. Aussi, souvent l'hôpital psychiatrique est amené à hospitaliser le membre qui est identifié comme présentant les difficultés. Ce que la thérapie familiale et l'approche systémique nous expliquent, c'est que souvent les difficultés chez un membre de la famille ne sont que la partie visible de l'iceberg et qu'il faut supposer aussi une souffrance au niveau des relations familiales. C'est pourquoi un certain nombre de systémiciens et de thérapeutes familiaux — et parmi ceux-ci il faut compter Fernand Seywert — ont commencé à développer des techniques et des méthodes pouvant aider à mieux comprendre ce qui se passe au moment de la crise dans la famille lorsque cette dernière demande de l'aide à des psychothérapeutes, à un ambulatorio, à un hôpital psychiatrique. Ils ont été amenés à prendre en considération un contexte plus large composé non seulement du patient désigné et de la plainte exprimée, mais aussi des différents éléments constituant la famille (couple conjugal, familles d'origine, enfants, etc.), des systèmes extra-familiaux qui gravitent autour de la famille

(lieu de travail, institutions de prise en charge, etc). La prise en compte des différents éléments et leur interaction permettent d'enregistrer des progrès notables mais il est bien clair que cela exige un travail parfois difficile de mise en point et de réflexion. La complexité de l'intervention peut s'en trouver augmentée.

Dans un article que Monsieur Seywert a rédigé en 1984 et qui portait le titre « Urgence psychiatrique et pensée systématique » il conclut de la façon suivante : « Le chemin traditionnel et linéaire de l'Urgence psychiatrique est en crise et il y a urgence à le remplacer par une conceptualisation plus globale recentrée autour du concept de situation de crise. L'instrument qui nous aide à mieux concevoir les processus dynamiques et circulaires dans un réseau relationnel dont le malade, la famille, les institutions et nous même faisons partie. »

La conférence du docteur Seywert s'annonce donc passionnante, elle sera peut être aussi controversée. Mais il est rassurant de savoir que son approche comprend un potentiel évolutif considérable tant pour la famille que pour les institutions.

À noter que cette conférence a été organisée de concert par la Ligue d'Hygiène Mentale, l'asbl « Psychech Hellef dobaussen », le Service de Guidance de l'Enfance « Um Gruef » et l'Association Nationale des Assistantes Sociales. Elle sera patronnée par le Ministre de la Santé.

Die Ligue HMC als Verleger

tageblatt 7.11.86

„Estuaires“ – die neue Kulturzeitschrift



Die Herausgeber und Mitarbeiter der ersten Nummer

Als natürliche und logische Folge der artistischen Veröffentlichungen wie „Au delà du désespoir“ (1983), „Dialogues“ (1984) und „Partages“ (1985) bezeichnete HMC-Präsident Pierre Goedert die neue Kulturzeitschrift „Estuaires“, anlässlich ihrer offiziellen Vorstellung am vergangenen Donnerstag.

Herausgeber ist, wie bei oben erwähnten Veröffentlichungen, das Centre de Réadaptation in Capellen (Ligue HMC). Der Gewinn, sofern es einen gibt, fließt integral den Behinderten des Centre zu.

Autoren und Maler arbeiten für „Estuaires“ unentgeltlich, ebenso die verantwortlichen Redakteure Nic Klecker und Emile Hemmen sowie ihre As-

sistenten. Da dennoch erhebliche Unkosten durch Druckerei, Binderei, Versand usw. entstehen, mußte ein Sponsor gefunden werden. Mit der „Caisse d'Epargne de l'Etat“ haben die Initiatoren sicherlich einen finanzstarken Partner gefunden.

Die erste Nummer

Die erste Nummer von „Estuaires“ umfaßt rund 100 Seiten und bringt Stücke in Französisch, Deutsch und Italienisch. Die Beiträge stammen von einem Dutzend Autoren luxemburgischer, belgischer, französischer, ungarischer, libanesischer und italienischer Nationalität. Damit ist ein Ziel der Gestalter bereits erreicht: eine luxemburgische Kulturzeitschrift zu sein, aber

international. Die Illustrationen der ersten Ausgabe stammen von Roger Bertemes und Marie-Paule Schroeder.

Drei mal jährlich soll „Estuaires“ erscheinen. Die wirklich flott gestaltete Zeitschrift ähnelt durch ihr Format von 10 x 19 Zentimetern und dem fast kartonstarken Papier eher einem Taschenbuch und ist zum Preis von 300 Franken im Buchhandel erhältlich. Im Abonnement kosten 3 Nummern bloß 850 Franken. Studenten bekommen 3 Nummern zum Vorzugspreis von 350 Lfrs. Bestellungen sind durch Überweisung des in Frage kommenden Betrags auf das Postscheckkonto des Centre de Réadaptation in Capellen (CCP 83457-37) möglich. **mm**

R.L. 17.10.86

Institutions et maisons d'enfants

Une éducation capable d'offrir des perspectives de vie positives

Les enfants placés en institutions ou en maisons d'enfants, les enfants au passé souvent lourd et douloureux, les enfants aux perspectives d'avenir peu optimistes, bref, les enfants qui doivent payer les pots cassés des déficiences d'un milieu familial souvent marginal, se trouvaient au centre des réflexions et études effectuées par le congrès de la fédération internationale des communautés éducatives, qui s'est tenu au mois d'août en Suède et auquel ont assisté 11 Luxembourgeois.

Afin de sensibiliser l'opinion publique luxembourgeoise aux problèmes spécifiques des enfants placés en institution, l'association nationale des communautés éducatives a organisé une conférence de presse pour exposer les conclusions de ce congrès auquel participaient des éducateurs et d'autres professionnels des institutions éducatives en provenance de vingt pays différents ; ceux-ci illustraient en effet la détresse des enfants et des adolescents qui ne peuvent pas grandir dans leur famille naturelle.

En ce qui concerne les maisons d'enfants, la formule ancienne des grandes communautés aux principes éducatifs répressifs et sévères semble appartenir au passé. Parmi les éducateurs des

maisons d'enfants, des voix de plus en plus nombreuses s'élèvent pour l'introduction de petits foyers qui se rapprochent dans leur conception de la cellule familiale, pour l'établissement de maisons spécialisées regroupant des enfants nécessitant une éducation différenciée, ou pour le placement d'enfants dans des familles d'accueil. Ces éducateurs ont dû constater que l'enfant placé en institution n'intéresse guère l'opinion publique. Relégués au banc de la société, ces enfants n'ont pas d'association de parents qui les soutient, comme les enfants handicapés dont les parents sont parfois très dynamiques.

Afin d'offrir aux enfants placés en institution un maximum de chances de se développer, la libération de fonds publics pour l'engagement de personnel qualifié et pour l'installation de foyers réduits et modernes se révèle nécessaire. A cet effet, une délégation de l'ANCE a contacté le ministre de la Famille, M. Jean Spautz. La délégation a souligné à cette occasion avant tout la nécessité de l'établissement d'un foyer pour des jeunes qui s'intègrent difficilement dans les foyers existants et qui nécessiteraient une assistance psychiatrique.

En plus, les enfants placés temporairement dans un foyer devraient pouvoir compter sur l'assistance d'un éducateur au moment de leur réintégration dans leur famille ou dans la vie professionnelle. Pour tous ceux qui s'intéressent aux problèmes spécifiques des enfants et adolescents élevés en dehors de leur famille dans une institution communautaire, la fédération internationale des communautés éducatives a édité un livre intitulé «Aktuelle Probleme Jugendlicher in der Heimerziehung in Europa», regroupant les textes du congrès qui a eu lieu en Suède au mois d'août.

Les responsables de l'ANCE ont conclu leur exposé en soulignant que «Les jeunes éduqués en foyer ne devraient plus être acculés à penser «no future»». Une éducation en communauté doit aussi être capable d'offrir des perspectives de vie positives. La nécessité d'engager des moyens financiers, en particulier dans le développement de nouvelles formes alliant vie et travail, est urgente. Ceci est valable tant pour l'éducation en communauté à proprement parler, que pour le suivi d'une telle éducation qui s'impose de façon impérative».

Colette

ATTENTION!

NOUS SOMMES EN TRAIN DE PREPARER LA 1^{ère} MISE A JOUR DU GUIDE PRATIQUE! LES NOUVELLES ASSOCIATION, INSTITUTIONS OU SERVICES QUI DESIRENT FIGURER DANS LE NOUVEAU GUIDE OU CEUX DONT LES FICHES NE SONT PLUS A JOUR SONT PRIES DE NOUS CONTACTER AVANT LE 1^{er} JANVIER 1987!!!

MERCI!

LE COMITE

«Guide Pratique» des réalisations médico-sociales et psycho-pédagogiques

En 1979, l'Association Nationale des Communautés Educatives ensemble avec l'Association des Assistantes Sociales a édité pour la première fois un «Guide pratique des réalisations médico-sociales et psycho-pédagogiques». Ce guide fut vendu à plus de 2.500 exemplaires et a encouragé les éditeurs, en collaboration cette fois avec le Centre d'Information et de Placement, de le rééditer. En effet le vieux guide s'appropriait mal à une mise à jour et c'est ainsi qu'une conception entièrement différente s'imposait. Dans le nouveau guide chaque service, association ou institution, est présenté sur une fiche *individuelle* qui peut aisément être remplacée ou corrigée par l'utilisateur. De même il sera facile de mettre à jour le guide en réimprimant seulement les fiches dont les données ne correspondent plus à la réalité et en ajoutant les fiches des nouvelles créations. Les éditeurs ont envoyé

des questionnaires à plus de 400 services, institutions ou associations. Après le travail de rédaction, 300 fiches environ ont été retenues et forment ainsi la base du nouveau guide. Bien sûr, dès à présent tout organisme qui offre des prestations, dans le domaine social et psycho-pédagogique et qui désire figurer dans le guide peut envoyer une fiche remplie aux éditeurs qui sera alors prise en considération lors de la prochaine mise à jour. Le guide comprend les rubriques suivantes (entre autres): Placements, éducation, 3^e âge, travail loisirs et sports, médecine préventive, famille, santé, services sociaux, santé mentale, justice...

Il s'adresse surtout aux professionnels du secteur médico-social et psycho-pédagogique, aux enseignants, aux médecins, aux fonctionnaires et employés de l'Etat et des Communes, aux avocats, etc.

Commande

Je soussigné _____

adresse: _____

profession: _____

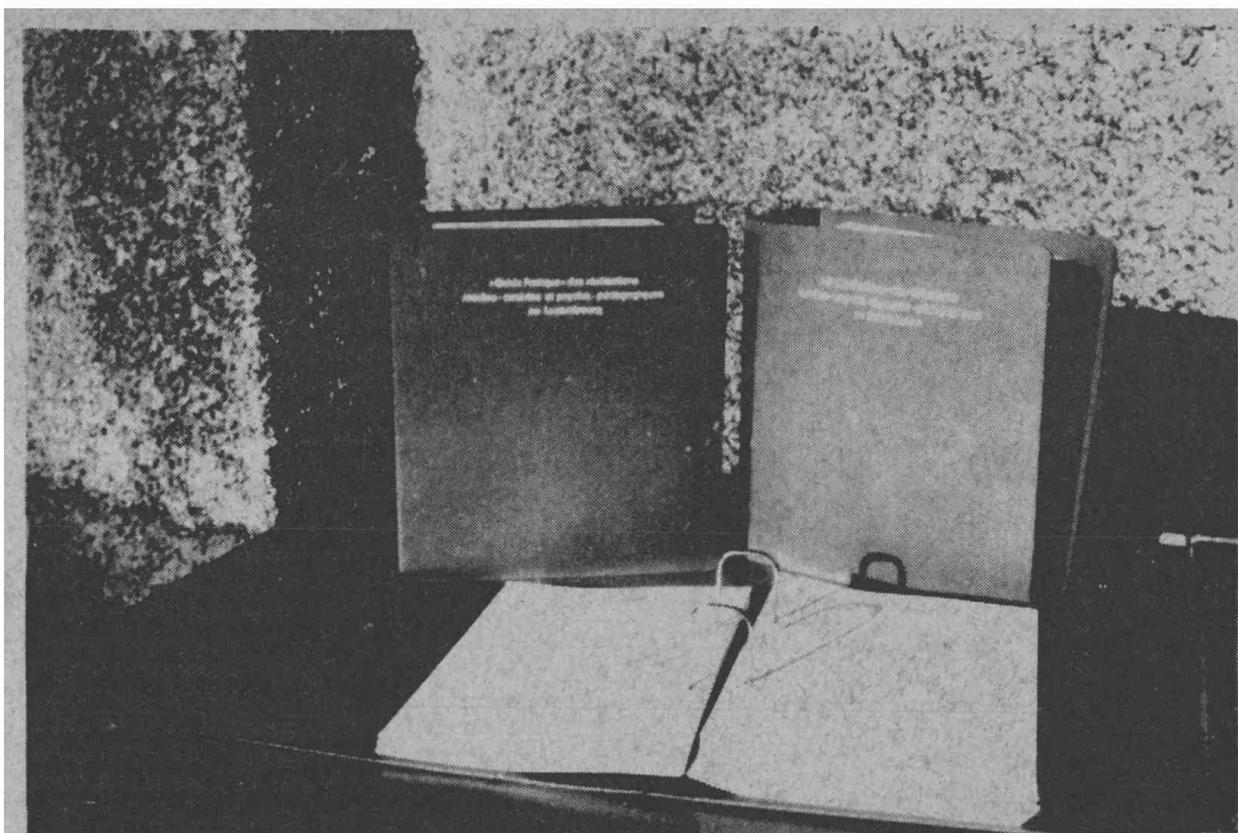
commande _____ exemplaires du Guide Pratique des réalisations
médico-sociales et psycho-pédagogiques.

J'ai viré _____ × 800 francs au CCP 2977-67 de l'A.N.C.E.

Veillez m'envoyer une facture en _____ exemplaires. (Biffer ce qui ne
convient pas)

Date _____ Signature _____

ASSOCIATION NATIONALE
DES
COMMUNAUTÉS ÉDUCATIVES
compte chèque postal: 2977-67
L-4003 B. p. 255 Esch/Alzette



PRESENTATION:

Fiches; Format DIN A 5
600 pages

Couverture: Accohide 1,7 mm rouge clair
Mécanique à 2 arceaux avec presse-papier
Intercalaires en plastique pour 10 chapitres

Imprimé par Editpress S.a.r.l.

Adressez vos commandes à:

**ASSOCIATION NATIONALE
DES
COMMUNAUTÉS ÉDUCATIVES**
compte chèque postal: 2977-87
L-4003 B. p. 255 Esch/Alzette



Fédération Internationale des Communautés Educatives
Internationale Gesellschaft für Heimerziehung
International Federation of Educative Communities
Fondée en 1948 sous les auspices de l'UNESCO

AKTUELLE PROBLEME JUGENDLICHER IN DER HEIMERZIEHUNG IN EUROPA

Texte zum internationalen Kongreß
vom 6.-9. Juni 1985 in Luxemburg

bearbeitet und herausgegeben von
Robert SOISSON

SOEBEN ERSCHIENEN!

Aus dem Inhalt:

Das Heimwesen in Luxemburg
Heimerziehung und Politik
Leistungsinhalte von Heimerziehung
Konflikte in der Gruppe
Heim und Schule
Familientherapie im Heim
Schulsozialarbeit im Heim
Das Heimwesen in Polen
Nachbetreuung
Verselbständigung
Nichtseßhaftigkeit
Projekt-Familien
Ausreißer
Mädchenarbeit im Heim
Berufswahl
Heimeinweisungspraktiken
Schulprobleme Jugendliche

ANCE-Luxemburg
Robert SOISSON
B.P. 255
L - 4003 Esch/Alzette
Postscheckkonto
2977 - 67

Der Preis des Buches beträgt in
Luxemburg: 480 Lfr (incl. Versandkosten)
450 Lfr (ohne Versandkosten)

Aktuelles Buch von Schulpsychologe
Robert Soisson t 2.10.86

Problematik der Heimerziehung in Europa

Esch - „Aktuelle Probleme Jugendlicher in der Heimerziehung in Europa.“ So lautet der Titel eines überaus interessanten Buches, das der Escher Schulpsychologe Robert Soisson bearbeitet und mit Hilfe der FICE (Fédération Internationale des Communautés Educatives) herausgegeben hat.

In diesem Buch sind alle Beiträge von den Rednern, die sich anlässlich des Kongresses der ANCE (Association Nationale des Communautés Educatives) und der ADCA (Association des Directeurs des Centres d'Accueil) im Juni vergangenen Jahres auf

Kirchberg eingefunden hatten, integral veröffentlicht worden.

Auf rund 300 Seiten findet der interessierte Leser jede Menge von Informationen zum Thema „Heimerziehung“.

Die allgemeinen Probleme in den Heimen werden angeschnitten, ebenso die spezifischen Probleme der Jugendlichen in den Heimen.

Der Preis des Buches, das man bei der ANCE, boîte postale 255 in 4003 Esch-sur-Alzette bestellen kann, beläuft sich auf 480 Franken (Versand inbegriffen).

Neuerscheinung

„Aktuelle Probleme Jugendlicher in der Heimerziehung in Europa“

Kürzlich hat die Internationale Gesellschaft für Heimerziehung ein Buch zum Thema „Aktuelle Probleme Jugendlicher in der Heimerziehung in Europa“ herausgegeben. Das Buch enthält in integraler Fassung alle Interventionen und Beiträge des internationalen Kongresses der „Association Nationale des Communautés Educatives (ANCE)“ und der „Association des Directeurs des Centres d'Accueil“ (ADCA), der im Juni 1985 im Konferenzzentrum auf Kirchberg stattfand. Die Berichte befassen sich u. a. mit allgemeinen Problemen der Heimerziehung sowie speziellen Problemen Jugendlicher in den Heimen. Das Buch, das von Robert Soisson bearbeitet wurde, kann man bei der Nationalen Vereinigung für Heimerziehung, Postfach 255, 4003 Esch/Alzette zum Preis von 480 Franken (Versandkosten einbegriffen) bestellen.

L.W. 10.9.1986

l.t.